

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 80 (1992)

Heft: 10

Artikel: Immigration : le choc des cultures

Autor: Forster, Simone

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-280129>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.01.2026

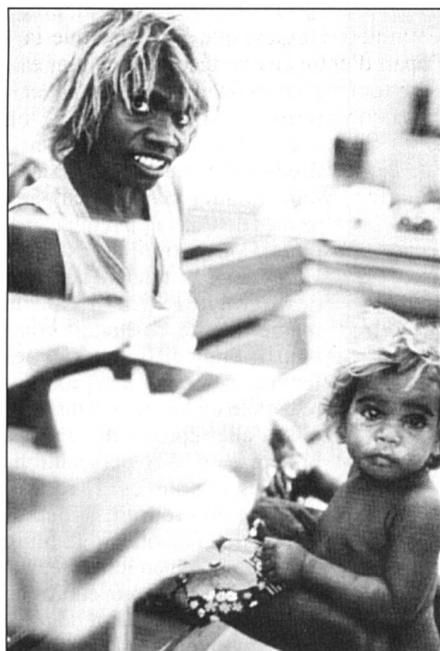
ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Immigration: le choc des cultures

Migrations et racismes: thème de la 59^e Journée vaudoise des femmes.

La 59^e Journée vaudoise des femmes, organisée par le comité du Centre de liaison des associations féminines vaudoises, avait pour thème le phénomène du racisme et des migrations. Trois conférences se sont succédé le matin, une table ronde réunissait diverses personnes l'après-midi. La réflexion de la journée consacrée à la diversité humaine et à la vision de l'autre a été riche d'enseignements et d'émotions. Peut-être sur cette réunion le poids des resurgences des intolérances et des violences dans nos sociétés. Il y eut aussi des touches d'humour et d'espoir. Henri-Charles Tauxe, psychanalyste, fit un exposé sur les sources inconscientes du racisme. Il faut en rendre compte, car la compréhension des mécanismes de cette attitude permet de lutter contre son extension.



Les «noirs» aux cheveux blonds que l'on rencontre souvent chez les aborigènes d'Australie sont une démonstration de l'impossibilité d'établir des archétypes raciaux.

Méthodes d'analyse

Le racisme ne se réduit pas à un seul niveau d'interprétation. Il s'agit d'un phénomène complexe dont l'analyse requiert les outils méthodologiques des diverses disciplines des sciences humaines. Wilhelm Reich fut sans doute le premier auteur à démontrer les rouages du racisme dans son ou-

vrage, *La Psychologie de Masse du Fascisme*, lequel parut pour la première fois au Danemark en 1933. Reich analyse le noyau dur du racisme, soit l'antisémitisme tel qu'il apparaît dans le livre d'Hitler, *Mein Kampf*.

Le racisme se fonde sur des «données naturelles», celles du darwinisme en particulier. Selon les théories racistes, il en va des hommes comme des animaux: tout métissage conduit à la décadence et à la dégénérescence de l'espèce. Il s'agit en quelque sorte d'un pseudo-mysticisme d'autant plus pervers qu'il s'appuie sur des notions biologiques évolutives.

Une théorie raciste n'est jamais innocente. Elle est justification d'un projet politique de nature impérialiste. L'impérialisme favorise la propagation de la gangrène du racisme, laquelle se développe dans le terrain souvent favorable des problèmes économiques et sociaux.

Le concept de race est dénué de tout fondement scientifique. Il sert à justifier des attitudes.

Sources inconscientes du racisme

Les mécanismes du racisme sont ancrés au plus profond des êtres, dans les replis les plus intimes de leur identité. Ils procèdent avant tout des processus psychiques de l'identification et de la projection. Chacun se définit par imprégnations successives

dans sa famille, à l'école et dans divers groupes sociaux. Ces processus d'identification et d'assimilation à un milieu et à une culture structurent la personnalité. Ils sont nécessaires et universels mais ils limitent les capacités de réaction face à l'altérité. Ils sont à la source des dérapages.

La projection est aussi un mécanisme psychique fondamental. On cherche en effet à se reconnaître dans l'autre, à voir en quoi il nous ressemble.

Cette attitude normale et positive est pervertie lorsqu'elle refuse à l'autre sa qualité d'être humain. C'est le cas du nazisme, lequel ne reconnaît pas l'homme chez l'autre et refuse l'être humain universel qu'il porte en lui. Ce comportement face à l'altérité ouvre la voie aux persécutions et à la destruction.

Que faire?

Lutter contre le racisme et les discriminations implique la connaissance des mécanismes fondamentaux du psychisme. Il faut répandre à l'école déjà la connaissance concrète du «comment nous sommes faits» et créer un climat intellectuel dans lequel les attitudes racistes deviennent difficiles.

Il faut relever à ce propos que le refus de la différence se retrouve dans l'attitude face à la femme. La misogynie est une forme de racisme. Il s'agit d'un phénomène diffus qui a des ramifications très vastes et très profondes.

Guerre en ex-Yougoslavie ouverture de nos frontières

(sch) – Bouleversées par les atrocités sans nom que vivent à notre porte des innocents en nombre toujours croissant et conscients que, vu la nette régression des demandeurs d'asile en Suisse, des places en nombre sont disponibles, quatre Vaudoises – soutenues par cinquante personnalités romandes des milieux politiques, religieux et culturels – ont adressé au début septembre une lettre au Conseil fédéral demandant une plus large ouverture de nos frontières aux réfugiés et réfugiées de l'ex-Yougoslavie. L'appel a été adressé également à tous nos parlementaires suisses.

A fin septembre, le Conseil fédéral répondait aux conseillères nationales vaudoises Irène Gardiol et Francine Jeanprêtre (qui avaient posé une question dans le même sens) que la priorité fixée était l'aide sur place, 30 millions ayant été débloqués à cet effet. Par ailleurs, l'attribution de visas serait facilitée pour tous ceux qui ont des parents en Suisse parmi les saisonniers et travailleurs à permis C.

La situation ne s'est pas améliorée, bien au contraire. L'appel doit être réitéré. Pour cela, une campagne de cartes postales est lancée. Que chacun, que chacune écrive au Conseil fédéral qu'il, qu'elle soutient l'appel lancé par *Femmes suisses pour une Europe solidaire*.

Des cartes imprimées peuvent être obtenues à l'adresse suivante: case postale 112, 1001 Lausanne.



L'Europe en question

Claudine Meylan, responsable de l'information au secrétariat romand de l'Entraide protestante suisse (EPER) multiplia les éclairages historiques sur les phénomènes migratoires. Elle rappela que jusqu'en 1880 la Suisse ne fut pas que terre d'immigration mais d'émigration.

Jean-Pierre Hocké, ancien haut-commissaire aux réfugiés, s'est attaché à montrer l'évolution de la réflexion et de la pratique des Etats face aux réfugiés. A force d'utili-

ser la définition du réfugié de la Convention internationale comme un instrument de rejet et d'exclusion, on finit par admettre ce glissement des pratiques. Le public est conditionné à réagir négativement face au réfugié.

Les pays européens sont dans l'impasse. Il est illusoire de croire que les problèmes de l'immigration se résolvent à l'échelle d'un Etat. Il faut une volonté commune d'analyse et de coopération.

L'après-midi, les personnes invitées à la table ronde expliquèrent leurs actions

concrètes dans divers secteurs: éducation, santé, politique, accueil des réfugiées et des réfugiés. Il y avait là de l'espoir et de la chaleur.

Une infirmière guinéenne émut l'assemblée lorsque, évoquant son travail dans un home de personnes âgées, elle dit: «Ils me regardent tous avec des yeux tellement tendres.» C'est vrai qu'avec un peu de tendresse les choses iraient tellement mieux. On n'osait plus le dire.

Simone Forster

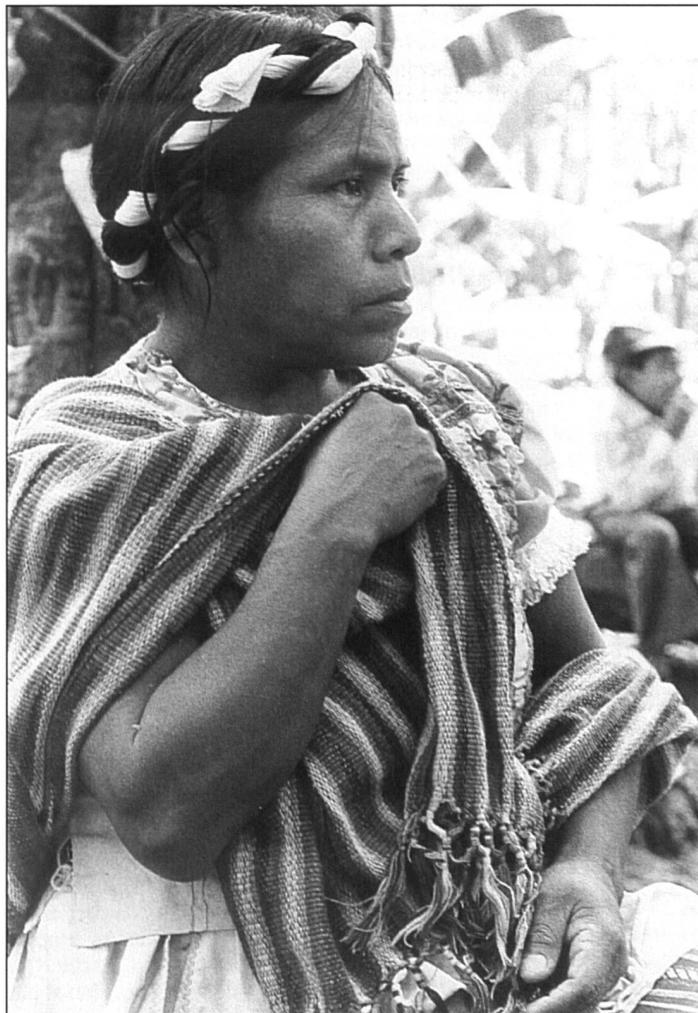
Persécutées et réfugiées

Un rapport du Bureau fédéral de l'égalité relève la réalité sociale des femmes réfugiées.

Le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes a publié en avril 1992 une étude intitulée «Les femmes victimes de persécutions et la notion de réfugié». Celle-ci relève qu'il n'est pas fait explicitement mention des femmes dans la Convention internationale de 1951 relative au statut des réfugiés. Les femmes sont victimes de persécutions spécifiques. Cette réalité n'apparaît pas dans la définition du réfugié, laquelle ne retient pas le motif de persécution lié au sexe. De ce fait on ignore ou on tient très peu compte, pour l'octroi de l'asile, des formes particulières de persécutions que subissent les femmes. De surcroît, la loi suisse sur l'asile de 1979 ne fait pas non plus référence aux femmes.

Un statut difficile à acquérir

Ce n'est qu'au début des années huitante que l'on se préoccupe des problèmes spécifiques des femmes, soit des difficultés de ces dernières à prouver leur qualité de réfugiée. En 1985, le Comité exécutif du Programme du HCR relève que «les Etats, dans



Les femmes ont plus de peine à témoigner des persécutions dont elles sont victimes. Ici, une réfugiée guatémaltèque.

(Photo UNHCR, M. Vanappelghem)

l'exercice de leur souveraineté, sont libres d'adopter l'interprétation selon laquelle les femmes en quête d'asile soumises à des traitements cruels ou inhumains pour avoir transgressé les coutumes de la communauté où elles vivent peuvent être considérées comme appartenant à «un certain groupe social» aux termes de l'article premier, A2, de la Convention des Nations Unies de 1951 relative au statut des réfugiés». En 1990, le même comité constatait combien il était difficile pour les femmes d'accéder à la procédure d'asile en raison des difficultés qu'elles éprouvent à faire la preuve des persécutions qu'elles ont subies. Il recommandait de «fournir, si nécessaire, du personnel féminin pour mener à bien les entretiens dans le cadre des procédures de détermination du statut de réfugié et garantir de façon adéquate l'accès aux femmes en quête d'asile à de telles procédures, même lorsqu'elles sont accompagnées par des membres masculins de la famille».

Comment le prouver?

Les femmes ont plus de peine que les hommes à fournir les preuves de persécutions dont elles sont victimes. Elles